



COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DE BRIVE



## Le projet de Ligne à Grande Vitesse (LGV)

Allasac, Brive-la-Gaillarde, Cosnac, Cublac, Dampniat, La Chapelle-aux-Brocs, Malemort, Mansac, Noailles, Sainte-Féreuse, Saint-Viance, Turenne, Ussac, Varetz, Venarsat.





## Sommaire :

### 1. INTRODUCTION : LA METHODOLOGIE

#### 1.1. QU'EST-CE QU'UNE LIGNE LGV ?

#### 1.2. LE PROJET :

- 1.2.1 Les différents scénarii :
  - 1.2.1.1 L'option nord
  - 1.2.1.2 L'option centrale
  - 1.2.1.3 L'option sud
- 1.2.2 Le fonctionnement de la ligne
- 1.2.3 Le financement
- 1.2.4 Les délais

#### 1.3. LA POSITION DES ELUS DE LA CAB

- 1.3.1 Un projet au service des dynamiques territoriales ?
- 1.3.2 La CAB pour un projet fiable
- 1.3.3 Transports et déplacements dans le Centre-Ouest
- 1.3.4 Un financement incertain
- 1.3.5 Des délais de réalisation particulièrement longs

### 2. CONCLUSION

#### 3. LES ANNEXES



## Le mot du Président :

Comme je m'y étais engagé lors de la parution du premier Livre Blanc de la CAB en juin dernier, deux à trois fois par an, les élus de la Communauté d'Agglomération de Brive, élus de terrain, **feront part de leurs réflexions sur les grands projets déterminants pour l'avenir de notre territoire.**

La CAB ayant la compétence Transports et le projet de la Ligne à Grande Vitesse (LGV) Limoges-Poitiers étant au cœur d'un débat public, il nous a semblé opportun de coller à l'actualité et de choisir ce thème pour notre deuxième Livre Blanc.

L'enquête publique, menée ces dernières semaines, concerne essentiellement le choix sur le parcours entre Limoges et Poitiers. A ce titre, les élus de la CAB ne sont que moyennement concernés. Cependant, nous souhaitons apporter notre contribution à cette réflexion en interrogeant le maître d'ouvrage, RFF, sur la **fiabilité, la sécurité ou le coût de cette opération...**

Après un rappel objectif du projet en lui-même, vous trouverez dans ce Livre Blanc **les questions, les inquiétudes et les opinions des 15 maires** sur cette LGV Limoges-Poitiers. Au cœur de notre réflexion, **le désenclavement ferroviaire de notre territoire dans son ensemble**, qui passe, non seulement par Paris et l'Atlantique, mais aussi par le sud avec Toulouse et l'Espagne et par le sud-ouest avec Bordeaux.

En complétant la carte ferroviaire de la France, **le service public doit avant tout prendre en compte les besoins des territoires, de tous les territoires**, pour que chacun puisse prendre le train du développement économique et touristique.

Dans un souci constant de démocratie au sein de notre collectivité, notre méthode de travail pour l'élaboration de ce nouveau numéro reste inchangée : **chaque maire de la CAB a apporté son point de vue et a validé ce document collégial.**

Afin que notre population puisse se tenir informée de ces grands dossiers qui feront le territoire de demain, ce Livre Blanc sera largement diffusé et disponible dans chacune des 15 communes ou au siège de la CAB.

Ce Livre Blanc sur le projet de LGV est le 1<sup>er</sup> tome de notre réflexion sur les infrastructures ferroviaires de notre territoire. Les prochains numéros traiteront de grands domaines d'intervention de la CAB à savoir, **le développement territorialisé et le développement économique.**

Bernard MURAT  
Président de la CAB



## INTRODUCTION : LA MÉTHODOLOGIE

Du 1<sup>er</sup> septembre au 18 décembre 2006, le Conseil National du Débat Public (CNDP) organisait avec le Réseau Ferré de France (RFF), **une série de rencontres publiques autour du projet de ligne LGV Poitiers-Limoges** dans les principales villes concernées en Limousin-Poitou-Charentes.

**Le 21 septembre 2006, le débat public faisait une halte à Brive.** Au cours de cette réunion, Roger Fite, maire-adjoint chargé des transports, représentant la Ville de Brive au sein de la commission Aménagement et Transports de la Communauté d'Agglomération de Brive **a remis une contribution écrite au débat.**

A l'issue de cette phase de consultation publique, la commission particulière du débat public travaillera à la rédaction d'un compte-rendu des deux mois de réunions. Ensuite, RFF aura trois mois pour décider de la poursuite ou non du projet. **Dans le cas d'une réponse positive, débiteront les études préliminaires, l'étude d'Avant-Projet Sommaire (APS) et l'enquête publique.** La phase suivante sera celle des **acquisitions foncières** et de l'**étude d'Avant-Projet Détaillé (APD), la consultation des entreprises** et le **lancement des travaux.**

## 1. QU'EST-CE QU'UNE LIGNE LGV ?

Sur les 30 000 kms de lignes exploités par RFF, **1500 sont des Lignes à Grande Vitesse (LGV).** Sur ces lignes, les TGV roulent généralement à 300 km/h. Ils peuvent également circuler sur des lignes classiques, à condition que celles-ci soient électrifiées. Ces trains roulent alors à des vitesses variables, comprises entre 90 et 220 km/h, selon les caractéristiques de la ligne.

Le fait que les TGV puissent circuler à la fois sur les lignes à grande vitesse et sur les lignes classiques étend considérablement l'offre du service TGV. La ligne Brive-Limoges-Poitiers-Tours correspondrait à ce cas de figure puisque le TGV emprunterait une ligne classique entre Brive et Limoges, **avant de circuler sur la LGV Limoges-Poitiers à créer et objet du débat public, puis sur la ligne LGV existante Poitiers-Tours-Paris.**

**D'où la distinction à faire entre le service TGV (Train à Grande Vitesse),** qui est le moyen utilisé pour le transport des voyageurs (Trains à Grande Vitesse, TGV, TER...) **et le réseau LGV (Ligne à Grande Vitesse),** qui est l'infrastructure spécifique sur laquelle seuls peuvent circuler des TGV.



## 2. LE PROJET :

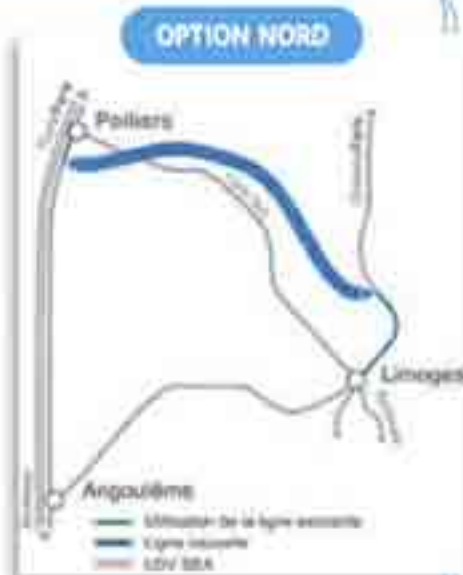
Le projet de RFF prévoit **trois options de passage,** reliant toutes Limoges à Poitiers, et par conséquent à la future Ligne à Grande Vitesse Sud-Europe-Atlantique (Paris-Bordeaux via Tours). En fonction des scénarii, la longueur totale de la ligne varie de 125 à 160 kilomètres dont 75 à voie unique LGV.

Ce projet permettrait aux habitants du Pays de Brive de se retrouver à Paris avec un temps de voyage compris entre 2h50 et 3h contre 3h50 actuellement, **donc un gain de temps d'une heure.**

## 2.1 Les différents scénarii :

### 2.1.1 L'option nord

Cette option propose la réalisation d'une ligne nouvelle, au nord de l'actuelle ligne Poitiers-Limoges, reliant Poitiers à la liaison Paris-Limoges-Toulouse. Le temps de trajet Brive-Paris serait de 3h et le coût estimé de 1,15 milliards d'euros.



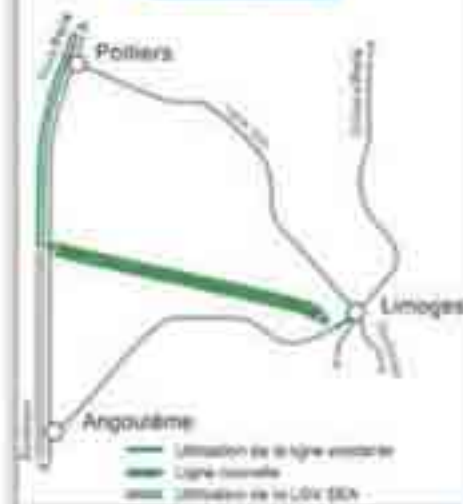
### OPTION CENTRALE



### 2.1.2 L'option centrale

Les gares de Poitiers et Limoges seraient reliées entre elles grâce à la création d'une ligne entièrement nouvelle, empruntant globalement le même couloir que l'actuelle ligne classique. Le voyage entre Brive et Paris aurait une durée de 2h50 et le coût estimé de cette solution serait de 1,30 milliard d'euros.

### OPTION SUD



### 2.1.3 L'option sud

Ce tracé tirerait au maximum parti de la LGV Sud Europe Atlantique et permettrait de rejoindre Limoges le plus directement possible (3 h de trajet et un coût estimé de 1,15 milliard d'euros).

### 2.2 Le fonctionnement de la ligne :

La ligne à Grande Vitesse Limoges-Poitiers desservira les gares de Paris-Montparnasse, Poitiers (9 allers-retours par jour), Limoges (10 allers-retours par jour), Brive (10 allers-retours par jour) et Cahors (2 allers-retours par jour). Il est également prévu un aller-retour quotidien Brive-Limoges-Poitiers-Aéroport Paris Charles de Gaulle-Lille.

### 2.3 Le financement :

Le montage financier de l'opération pourrait recourir à des fonds publics associant Etat, collectivités territoriales, Union Européenne, RFF, SNCF, voire pour partie (conception, réalisation et entretien de l'infrastructure) à un partenariat public/privé. Il est précisé que le montage financier sera effectif au stade du dossier Avant-Projet Sommaire (APS).



### 2.4 Les délais :

Comme précisé dans le dossier du maître d'ouvrage, les différentes étapes réglementaires sont formalisées selon le planning ci-dessous.



A partir du moment où le projet fera l'unanimité après le débat public, un minimum de 10 années sera nécessaire pour sa concrétisation.

## 3. La position des Élus de la CAB :

### 3.1 Un projet au service des dynamiques territoriales ?

La vocation d'un tel projet est d'accompagner les dynamiques territoriales, or le périmètre retenu pour l'étude par le maître d'ouvrage, RFF, est celui du Centre-Ouest avec les régions Auvergne, Limousin, le nord-ouest de la Dordogne, le nord du Lot et de l'Aveyron, l'est et le sud de la Vienne et de la Charente.

Cette étude ne prend en compte que l'ouverture du Limousin sur l'Atlantique et elle porte particulièrement sur le développement des relations entre Poitiers et Limoges. Le projet proposé renforce donc le développement des axes atlantique et rhodanien au détriment de l'axe central Paris - Orléans - Limoges - Toulouse, le « POLT ».



Une partie active des populations locales.

Le « Grand Sud-Ouest » a été oublié dans cette étude, ce qui est très regrettable. En effet, si pour les élus de la CAB, le TGV par Poitiers plaçant Brive à 3h de Paris est une bonne nouvelle, ce projet ne répond qu'à minima aux espoirs de leurs populations en matière de désenclavement du territoire. Aujourd'hui, 650 TGV roulent chaque jour en France à grande vitesse. Dans 15 ou 20 ans, ce nombre aura très largement augmenté, alors qu'entre Brive et Limoges, on continuera à rouler à la même vitesse qu'avec le Capitole dans les années 60 !

Lorsqu'on regarde les projets TGV pour les trente prochaines années, on se rend compte que tous les territoires du sud du Massif Central sont totalement oubliés. Il est regrettable qu'un service public oublie la solidarité que l'Etat doit à l'aménagement durable des territoires les plus fragiles (Corrèze, Lot, Creuse...). La CAB s'associera à toute démarche pour changer ce constat.

### La CAB pour un projet fiable :

L'arrivée dans une gare multimodale en Île de France constitue une alternative pertinente, car elle permettrait aux voyageurs de pouvoir accéder à toutes les grandes villes du nord et de l'est de l'Europe en TGV.

Cette mesure rendrait incontestablement le mode ferré plus attractif qu'il ne l'est aujourd'hui pour les habitants du Pays de Brive et les chefs d'entreprise.

Cependant des précisions s'imposent :

- ▶ sur la non-rupture de charge à Limoges,
- ▶ sur la non-saturation de la ligne LGV sud-ouest atlantique,
- ▶ sur la capacité de la gare de Paris-Montparnasse à accueillir toujours plus de TGV dans les années à venir.



Un seul aller-retour Brive-Limoges-Poitiers-Aéroport Paris Charles de Gaulle-Lille par jour a été prévu. Cela suffira-t-il à répondre à la demande des voyageurs ? Dans le cadre du développement économique de notre territoire, les élus de la CAB demandent à ce qu'un deuxième aller-retour soit d'ores et déjà intégré au projet.

Alors qu'on parle de développement durable, ce projet n'intègre, sur une partie de son trajet (75 km), qu'une seule voie, ce qui compromettra la fiabilité de la desserte. En effet, en cas de problème, la circulation des TGV sera interrompue. Les élus de la CAB pensent donc que l'étude devrait porter sur deux voies, de façon à ce que la réalisation de cette deuxième voie puisse être envisagée, même si elle n'interviendrait, pour des raisons économiques, que dans un deuxième temps.



La LGV : un outil pour le développement économique du territoire.

### 3.3 Transports et déplacements dans le Centre-Ouest :



Le gare de Brive: point "cul de sac des TGV" ?

En tant « qu'étoile ferroviaire », Brive aurait tout intérêt, dans l'optique de l'Europe, à **développer ses relations avec Toulouse et l'Espagne, Bordeaux et le Portugal, axes économiques majeurs** et à ne pas miser seulement sur le nord.

Dans deux ans, Perpignan sera à une heure de Barcelone grâce à la traversée des Pyrénées. Aujourd'hui, le moyen de relier le territoire de la CAB à cette ouverture sur l'Espagne, puis à moyen terme sur l'Italie, n'a toujours pas été déterminé.

**Une ouverture vers le sud est tout aussi vitale pour le développement**

**économique et touristique du territoire de la CAB que les liaisons vers Paris.** Ce désenclavement régional, sur la connexion vers Toulouse, l'Espagne et l'Italie via Montauban, devrait passer par la **modernisation de la ligne POLT, axe primordial**, pour permettre un gain de temps, de sécurité et de confort.

De plus, pour des raisons culturelles, notre territoire, « riant portail du Midi », est **naturellement davantage tourné vers le sud et Toulouse ou le sud-ouest et Bordeaux** que vers l'Atlantique et Poitiers ou Nantes.

Brive ne serait donc plus une étoile ferroviaire, mais « **le cul de sac des TGV** » et Limoges « **le cul de sac des LGV** » pour le centre de la France...

### 3.4 Un financement incertain :

Même si le financement de ce projet est évoqué dans le dossier de débat public, aucune précision n'a été **apportée sur le montage financier envisageable**. Des contacts ont-ils été pris avec des partenaires potentiels (collectivités, partenaires privés...) et quel niveau de participation de chacun est envisagé ? **Pour les élus de la CAB, il semble, à ce jour, particulièrement délicat d'approuver un projet d'une telle envergure sans en avoir les éléments financiers.**

L'inquiétude est d'autant plus grande que les régions Poitou-Charentes et Midi-Pyrénées participent déjà au financement de la ligne Sud-Europe Atlantique. **Accepteront-elles de participer à un projet de desserte de notre territoire ?**



En gare de Brive

### 3.5 Des délais de réalisation particulièrement longs :

Au vu des délais annoncés pour la mise en place de ce projet LGV (une mise en service d'ici 15 à

20 ans), il est urgent que la liaison ferroviaire POLT ou axe central aboutisse avec la rénovation des lignes ferroviaires sur l'ensemble de son parcours pour que notre territoire ne soit pas le grand oublié de la politique nationale ferroviaire.

## CONCLUSION :

Dans un souci de démocratie, après un débat en commission Aménagement-Transports, les maires des 15 communes de la Communauté d'Agglomération de Brive ont été sollicités pour réaffirmer leur point de vue sur le projet LGV et participer à l'élaboration de ce Livre Blanc, soit par une délibération de leurs conseils municipaux, soit par courrier. Leurs différentes contributions sont jointes en annexe.

Il suffit de regarder la carte de France ferroviaire, voire celle de l'Europe, pour constater, qu'au nom de la rentabilité, notre territoire est oublié. Ce projet créera de nombreuses disparités difficiles à comprendre par nos administrés, quand on sait que l'Etat prône la solidarité territoriale.





COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DE BRIVE

## LES ANNEXES :

**A**

Courrier de Bernard Murat  
au Président du Conseil Régional du Limousin

**B**

Contribution des communes  
à l'élaboration du Livre Blanc

**C**

Contribution  
des élus communautaires



VILLE DE  
BRIVE-LA-GAILLARDE

Le Maire, M. VIAL

Monsieur Jean Paul DENANOT  
Président de la Région Limousin  
27, bd de la Corderie  
87031 LIMOGES cedex

Paris, lundi 25 octobre 2004

Monsieur le Président,

Je tenais à vous remercier de m'avoir convié à participer à la réunion organisée par les trois régions concernées par l'avenir de la ligne ferroviaire Paris Orlans Limoges Toulouse (via Brive-la-Gaillarde) le 27 octobre prochain à Paris.

Je n'ai pas besoin de réaffirmer l'intérêt constant que j'ai toujours manifesté pour l'amélioration de cette ligne qui, avec le « Capitole », fut un fleuron de la technologie ferroviaire et du savoir-faire commercial de la SNCF il y a plus de trente ans. Je me contenterai de rappeler que, dès mon élection à la mairie de Brive-la-Gaillarde en 1995, je n'ai cessé de plaider pour la mise en place d'un TGV sur la ligne POLY.

Les arguments économiques avancés, quant au coût prohibitif de cet aménagement n'ont jamais ébranlé mes convictions qui pourraient se résumer ainsi : « le service public doit avant tout prendre en compte les besoins des territoires, la solidarité nationale ne peut être qu'inégalitaire. »

Je me permettrais d'ajouter qu'au moment où la SNCF envisage de mettre en service des TGV roulant à 400 kilomètres à l'heure, la situation actuelle du voyageur brivistes devient totalement anachronique.

Toutefois, je vous prie d'agréer,

différentes assurances à Monsieur le Président de la Région  
Limousin

27, bd de la Corderie

87031 Brive-la-Gaillarde Cedex

Tel : 05 53 22 28 28 - Fax : 05 53 22 28 22 ou 05 53 22 28 29

http://www.brive-la-gaillarde.fr



Je suis convaincu qu'au terme de ces auditions qui ne doivent pas dépasser 6 mois, les élus, seront capables de se prononcer en leur âme et conscience et d'informer de leur choix les populations de ce territoire. Il n'est pas concevable en démocratie que l'information soit réservée à certaines catégories d'élus et pas à d'autres.

Pour ma part, j'attache la plus grande importance à trois aspects de ce dossier :

- Quelque soit la technologie retenue, le voyageur doit pouvoir monter dans son train et revenir en gare de Brive-la-Guilleville, sans avoir à changer de place.
- Quelque soit la technologie retenue, le train doit arriver à Paris dans une gare multimodale où arrivent et partent des TGV qui desservent toute l'arcade du Nord de l'Europe permettant ainsi aux voyageurs de rejoindre n'importe quelles capitales du Nord de l'Europe, ou d'en revenir.
- Quelque soit la technologie retenue, ce qui me semble obligatoire pour raccorder le Pays de Brive au Nord de l'Europe l'est aussi, sinon plus, pour le Sud de l'Europe, via Toulouse.

La Communauté d'Agglomération de Brive va rédiger un livre blanc pour préciser sa position sur ce dossier. Elle y affirmera qu'il lui semble nécessaire, au préalable à toute décision, que les élus disposent de l'ensemble des informations pour pouvoir se faire une opinion objective. Vous ne serez donc pas surpris que ce document reprenne en partie les propositions que je viens de vous formuler à titre plus personnel.

Monsieur le Président je souhaite que vous puissiez faire état de ma contribution au traitement de ce dossier que je considère comme majeur pour le développement de notre région ; développement économique et touristique, mais aussi désenclavement solidaire.

Le dossier des infrastructures, autoroutières, aériennes ou ferroviaires représente pour tous les élus un même challenge. Sûrement le plus important à relever pour les générations futures de notre région. Il me paraît bien engagé ; sachons le mener ensemble à son terme.

Ce challenge ne peut se concevoir que dans une approche « gagnants / gagnants » pour tous les territoires concernés, leurs collectivités, leurs élus, et bien sûr l'ensemble des usagers.

THIERRY CHARRONNET  
 MAIRÉ DÉPUTÉ MAJORITAIRE & MUNICIPAL LE HAUT  
 NORD DE VILLE - BP 438  
 46111 BRIVE LA-GUILLEVILLE CEDEX  
 Tél. 05 53 22 22 22 - Fax 05 53 22 22 22

En tant que Maire de Brive la Gaillarde, je considère ne pas posséder actuellement tous les éléments pour me faire mon opinion. Je ne me rendrais donc pas à votre invitation pour défendre un projet plutôt qu'un autre, (le TGV pendulaire contre le TGV classique par Poitiers), et ce, afin de laisser sa chance à la création de la commission d'enquête des élus du Limousin dont je propose la mise en place.

Il est évident que les responsables du monde économique ainsi que les acteurs socio professionnels et les représentants des usagers peuvent y être associés s'ils le souhaitent.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à ma démarche, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs. *B. Murat*



Bernard MURAT

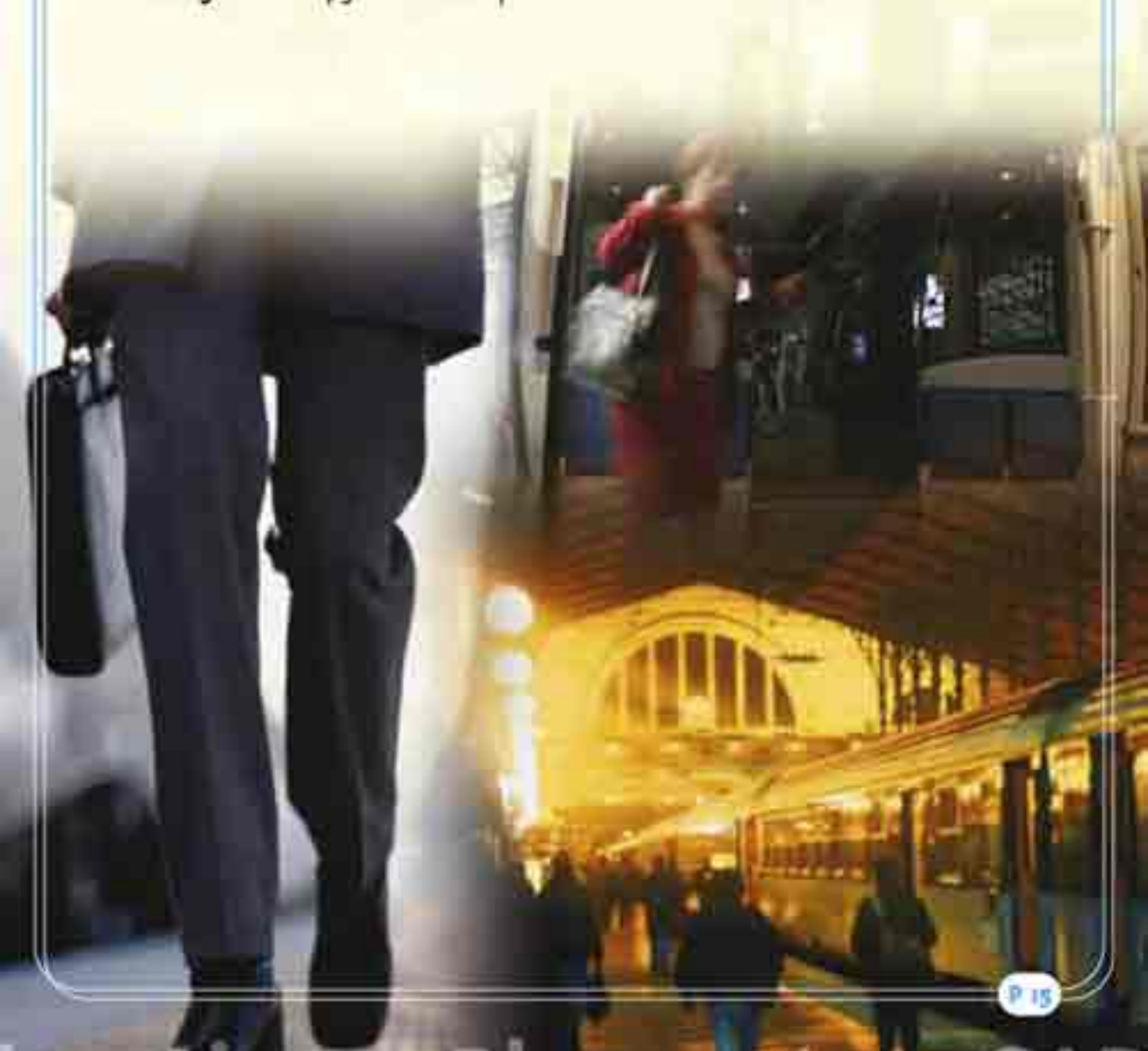


COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DE BRIVE

## Contribution des communes à l'élaboration du Livre Blanc :

Comme pour le précédent Livre Blanc, les maires de la Communauté d'Agglomération de Brive ont participé à l'élaboration de cet ouvrage.

Leur contribution à cette réflexion commune de la CAB sur le projet de LGV Limoges-Poitiers figure dans cette partie.



**Mairie**  
**D'ALLASSAC**  
CORREZE

Codex Postal : 19103



Tel. 05 55 34 82 88  
Fax 05 55 34 82 12  
[mairie.d.allasac@wanadoo.fr](mailto:mairie.d.allasac@wanadoo.fr)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Allasac le 14 novembre 2006

Le Maire-Adjoint d'ALLASSAC

à

Monsieur Guy LEFEBVRE  
Vice-Président  
Communauté d'Agglomération de Brive  
BP 103  
19103 BRIVE Cédex

À l'attention de Madame Chanoirde

Objet : Ligne à grande vitesse Folliers-Limoges

Monsieur le Vice-Président,

Pour faire suite à votre courrier du 19 octobre 2006, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le texte proposé par mon Conseil Municipal concernant l'objet visé en référence.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire-Adjoint,



Lucien PONTCHASTAGNER

## Ligne à grande vitesse Poitiers-Limoges

### COMMUNE D'ALLASSAC

#### Texte proposé par le Conseil Municipal

Dans le cadre de la procédure de débat public instaurée par la décision n°2005/63/LGV PI/1 de la Commission Nationale du Débat Public, le Conseil Municipal :

- adhère au projet de ligne ferroviaire à grande vitesse POITIERS-LIMOGES et apporte son soutien à sa mise en œuvre.
- Souhaite que soit retenu l'option centrale pour la réalisation du projet.

#### **Cependant :**

- la durée prévisible de l'éventuelle mise en œuvre de l'ordre de 15 à 20 ans, sans que les financements n'aient été même évoqués
- le risque majeur de voir l'ensemble de la Corrèze se situer au-delà d'un cul de sac ferroviaire pour la grande vitesse qui serait constitué à Limoges,
- la nécessité de ne pas obérer l'ouverture ferroviaire de la Corrèze vers le Sud,

imposent de façon urgente la réalisation du projet de liaison ferroviaire P.O.L.T, seul susceptible, dans un délai raisonnable, de poursuivre d'ores et déjà le désenclavement de la Corrèze et de mettre en place un outil multimodal autour de la gare de Brive, pour un coût connu, accompagné dès aujourd'hui d'engagements des régions concernées et de l'Etat.

MAIRIE  
DE  
LA CHAPELLE AUX BROCS  
CORRÈZE

le 16 NOVEMBRE 2006

Code postal : 19360  
Téléphone Fax : 05 55 92 98 00

Monsieur Guy LEFEBVRE  
Vice Président de la CAB  
19100 BRIVE

**OBJET : LIGNE A GRANDE VITESSE LIMOGES - POITIERS**

Monsieur Le Vice Président,

En réponse à votre courrier, concernant la ligne SNCF LIMOGES-POITIERS, demandant l'avis de notre commune sur ce projet :

J'ai l'honneur de vous faire connaître la position de la commune de La Chapelle aux Brocs qui est très réservée voire négative car si Limoges ne sera qu'à deux heures de Paris, Brive sera un cul de sac où les TGV viendront peu et à l'avenir pas du tout ; Qu'en sera-t-il de la ligne allant sur Cahors et Toulouse ?

Je pense que le POLT aurait été une solution plus intéressante pour Brive, la gare aurait été un passage, alors que ce que l'on nous propose sera un butoir.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Vice Président, à l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire :



Jacques COSTE

MAIRIE DE MANSAC  
Le Bourg  
19520 MANSAC

Le 16 novembre 2006

Tel : 05.55.85.27.54  
Fax : 05.55.85.35.97

CP AGGLOMERATION DE BRIVE  
21 NOV. 2006  
LE  
ELLE PILOTE  
SERVICE *S. Chauvroux*  
DDEP

Monsieur Bernard MURAT  
Président de la Communauté  
d'Agglomération de Brive-la-Gaillarde  
BP 103  
19103 BRIVE-LA-GAILLARDE

**OBJET : Ligne à Grande Vitesse Poitiers-Limoges.**

Monsieur le Président,

Après avoir pris connaissance de la note de synthèse que vous avez bien voulu m'adresser, les réflexions du Conseil Municipal sont les suivantes :

- Le T.G.V. Limoges-Poitiers représente, pour la liaison Brive-Paris, un progrès puisqu'il permettrait de relier Paris en 3 heures au lieu de 4 actuellement. Par ailleurs, le volet financier n'est pas abordé. Qu'en sera-t-il ?
- Nous regrettons qu'il ne soit pas envisagé une ouverture avec Toulouse et l'Espagne, Paris-Orléans - Brive - Toulouse.
- Pour la commune de Mansac, aux portes du Périgord et tournée vers le Sud Ouest, les liaisons ferroviaires avec Bordeaux sont très insuffisantes. Ensuite, l'attente pour la correspondance vers Hendaye est d'1 heure voire 1 h 30. La ligne Brive - Bordeaux - Espagne n'a rien à voir avec le TGV du 21<sup>ème</sup> siècle.

Espérant un dénouement favorable pour l'essor du bassin de Brive, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire /

Marie-José ROUSSELIE



*M. Roussellie*

DÉPARTEMENT  
DE LA CORRÈZE

ARRONDISSEMENT  
DE BRIVE



Changement de nom de Noailles

CANTON DE BRIVE SUD-OUEST

Téléphone : 05 55 85 80 88

Télécopie : 05 55 85 25 54

Site : [www.noailles.corrèze.net](http://www.noailles.corrèze.net)  
email : [noailles.corrèze@wanadoo.fr](mailto:noailles.corrèze@wanadoo.fr)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

## MAIRIE DE NOAILLES

19000

Noailles, le 1<sup>er</sup> décembre 2006

Monsieur Bernard MURAT  
Sénateur de la Corrèze  
Président de la Communauté  
D'Agglomération de Brive  
B. P. 103  
19103 BRIVE la GAILLARDE

### Objet : Ligne à grande vitesse

Monsieur le Président,

Dans le projet de ligne à grande vitesse, l'on peut remarquer que la liaison Nord - Sud Paris, Toulouse, Barcelone n'a jamais été envisagé alors que cet axe ferroviaire est particulièrement important et véhicule nombre de passagers tant en période ordinaire que de congés.

Pensant avoir répondu à votre attente,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes meilleurs salutations.

Le Maire

B. GAUTHIER



MAIRIE D'USSIAC



19291 USSIAC  
Tel : 05.55.88.17.89  
Fax : 05.55.88.16.99  
Commune@ussiac.net.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORREZE

30 NOV. 2006

Monsieur le Président  
de la Communauté d'Agglomération de BRIVE  
2, Avenue Léo Lagrange  
E.P. 103  
19102 BRIVE

N°Réf: CR/SJ/SC  
V Lotis de UJJEON (TRUSCEA)

Objet: Ligne à Grande Vitesse POTTIERS / LIMOGES.

Monsieur le Président,

Après avoir pris connaissance du dossier, j'ai l'honneur de vous faire connaître que l'Assemblée Municipale partage et approuve la position des Elus de la Communauté d'Agglomération de BRIVE sur le projet de Ligne à Grande Vitesse POTTIERS - LIMOGES.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.



Le Maire,

GROTHAUD

Département de la Corrèze



Sainte-Féréole

Monsieur Henri SOULIER  
Maire



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le 14 novembre 2006

CAB  
Mme CHANOURDIE  
B.P. 103  
19112 BRIVE CEDEX

Madame,

J'ai l'honneur de vous adresser la copie de la délibération du Conseil Municipal de Sainte-Féréole relative à la ligne grande vitesse Poitiers-Limoges.

Je vous prie de croire, Madame, à mes salutations distinguées.

Le Maire

Henri SOULIER



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers:  
en service: 19  
présents: 17  
votants: 17

L'an deux mil six  
le 27 octobre  
le Conseil Municipal de la commune de Saint-Trieste dûment convoqué  
s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Henri  
SOULIER, Maire.  
Date de consultation du Conseil Municipal: le 23/10/2006

Absent: M<sup>r</sup> GUICHARD ayant donné procuration à M<sup>r</sup> PEROT  
M<sup>me</sup> BORIE ayant donné procuration à M<sup>lle</sup> BLANCHARD, M. CASSAGNADE M<sup>lle</sup> COMBROUX.  
Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article L2121 - 17 du Code Général des Collectivités  
Territoriales, a nommé Mademoiselle Blanckard-Brenadette pour remplir les fonctions de Secrétaire.

### **OBJET: Ligne à Grande Vitesse Poitiers - Limoges**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée une note de synthèse sur le dossier « Ligne à Grande  
Vitesse dit LGV », qui intéresse tout le bassin de Brive. Ce dossier est concerné très prioritairement  
sur sa desserte ferroviaire au travers du débat public qui se déroule en ce moment et jusqu'au 18  
décembre 2006. Ce débat vise à donner à toute personne toute institution et organisation le droit de  
s'exprimer sur ce sujet.

Selon l'étude, la LGV Limoges Poitiers permettra de gagner environ 1 heure de trajet et mettra  
Limoges à 2 heures de Paris et Brive à 3 heures, avec une fréquence de 10 allers et retours Brive  
Limoges Paris par jour dont 2 jusqu'à Cahors et un aller retour Brive Limoges Lille avec un arrêt à  
Roissy Charles de Gaulle.

Le Conseil Municipal après avoir largement débattu affirme que la proposition faite est un plus  
indéniable pour le Bassin de Brive et que le gain d'une heure sur Paris est un gain conséquent et très  
intéressant.

Il souhaite cependant :

- que les 10 allers retours quotidiens entre Brive Limoges Paris soient effectivement actés et  
dépendent d'un engagement contractuel
- qu'il y ait 2 allers et retours Brive Limoges Lille avec arrêt à Roissy Charles de Gaulle par jour
- que pour les 10 allers et retours il n'y ait aucune rupture de charge en gare de Limoges ou gares  
avoisinentes
- que les délais de réalisation soient accélérés pour porter les territoires bénéficiaires à égalité de  
chances avec les territoires desservis depuis longtemps.

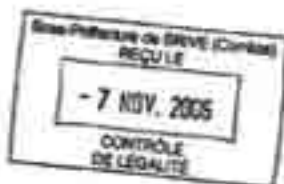
Le Conseil Municipal s'inquiète en revanche du devenir de la ligne Paris Orléans Limoges Brive  
Toulouse ou axe central dont il déplore l'absence de travaux et d'amélioration de l'infrastructure  
rendant le confort de voyage aléatoire.

Il s'inquiète également de l'absence de politique claire de desserte de la partie sud Brive Cahors  
Toulouse permettant de desservir l'Espagne et le Portugal.

Il demande qu'une vraie politique ferroviaire qui ne soit pas uniquement basée sur les LGV soit mise  
en place plus particulièrement pour les territoires sensibles et mal desservis.

Le Conseil Municipal charge le Maire de transmettre cet avis à la Communauté d'Agglomération de  
Brive qui transmettra l'avis des communes membres à la Commission de débat public.

Cette délibération est adoptée à la majorité (1 abstention).  
voir extrait certifié conforme.  
Le 26/10/2006  
Le Maire  
H. SOULIER



Département de la CORSE

Code postal : 19040

Téléphone : 05.59.83.06.19

Télécopie : 05.59.84.27.83

E-mail : mairie.varetz@wanadoo.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

## MAIRIE DE VARETZ



Varetz le 16 novembre 2006

Monsieur Guy LEFEBVRE  
Vice-Président de la Commission  
Aménagement Transports  
Communauté d'Agglomération de Brive  
9 Ave Léon Lagrange  
BP 100  
19100 BRIVE Cédex

Objet : LGV Poitiers - Limoges  
Réf. Varetz du 19.10.2006  
TRSC/EA

Monsieur Le Vice-Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un exemplaire de la délibération par laquelle le Conseil Municipal donne son avis sur le projet de ligne à grande vitesse Poitiers-Limoges.

Je vous en souhaite bonne réception.

Veuillez agréer, Monsieur Le Vice-Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Maire,

Dr J.P. CHARLIAGUET

**NOMBRE DE MEMBRES**

Membres Affiliés Municipal	De notaires	Catégorie SPPSA Législatives
10	02	14

Séance du 27 Octobre 2006,

L'an deux mil six et le vingt sept du mois d'octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CHARLIAGUET, Maire.

Date de convocation

21.10.2006

Présents : 12 membres

Absents Excusés : Mme Delmond, M. Renaudie qui ont donné respectivement procuration à M. Rouland et M. Toulemond

Mme Chiron, M. Blanchard

Absents : Mme Fayet, MM Dartigeas et Froidefond.  
M. Jean-Pierre FAUCHER a été élu secrétaire

**LIGNE A GRANDE VITESSE POITIERS - LIMOGES**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de ligne à grande vitesse Poitiers - Limoges.

Il rend compte également de la synthèse des remarques faites sur ce sujet par la Commission Aménagement - transports de la Communauté d'Agglomération de Brive et précise que toutes les communes membres de la C.A.B sont invitées à transmettre au Bureau Communautaire leur avis afin que la Communauté d'Agglomération de Brive puisse communiquer ses conclusions à la commission de débat public avant le 18 Décembre 2006.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- partage les inquiétudes de la Commission Aménagement Transports sur l'objectif du projet : l'ouverture du Limousin sur la façade Atlantique ce qui remet en cause l'axe central
- se réjouit du meilleur accès à l'Île de France (Brive-Paris en 3 h) mais s'interroge sur le financement de la ligne à grande vitesse Poitiers-Limoges
- sollicite le maintien, la rénovation et l'amélioration de l'axe central existant
- s'interroge sur l'avenir de la Gare de Brive qui deviendrait un cul de sac
- regrette qu'il ne soit pas envisagé une ouverture avec Toulouse et l'Espagne, Bordeaux et le Portugal, axes économiques majeurs pour notre région.

Pour copie conforme

Affichée et transmise en Sous-Préfecture le 16 Novembre 2006

Le Maire,

De J.P CHARLIAGUET



CUBLAC, le 30 Novembre 2006

Monsieur Le Président  
Communauté d'Agglomération de BRIVE  
Direction de l'Aménagement et des Transports  
8, Avenue Léon Lagrange  
BP 103  
19103 BRIVE-la-GALLARDE Cedex

Objet : Projet de ligne à grande vitesse Poitiers-Limoges  
V/Réf : TR/SC/GP/213  
N/Réf : OD/UMB/1927

Monsieur le Président,

En réponse à votre courrier ci-dessus référencé et faisant suite à notre entretien téléphonique de ce jour avec vos services, j'ai l'honneur de vous confirmer que je n'ai aucune remarque particulière à formuler sur le projet de ligne à grande vitesse.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.



Le Maire,  
Jean-Marc BRUT.

Département  
de la Corrèze

Arrondissement  
de BRIVE

Canton  
de MALEMORT



PHB/PHB/BB

Ref. : *Projet Ligne Ferroviaire grande vitesse « Poitiers - Limoges »*

**OBJET** : *Avis motivé*

*Dossier suivi par Philippe BRUGEAT*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## VILLE DE MALEMORT-SUR-CORRÈZE

MALEMORT, le 30 novembre 2006

Communauté d'Agglomération de Brive

Mme CHANOURDIE

Avenue Léo Lagrange

19100 BRIVE LA GAILLARDE

C <sup>o</sup> AGGLOMÉRATION DE BRIVE	
N° ... <i>MALEMORT</i> ...	
ARRIVÉ LE	- 4 DEC 2006
ELU PILOTE	<i>S. Chanourdie</i>
SERVICE	
COPIE	

*Madame,*

*Pour faire suite à votre courrier relatif à la ligne à grande vitesse « Poitiers - Limoges », je tiens à vous faire part des observations suivantes :*

*- J'adhère au projet de ligne ferroviaire à grande vitesse « Poitiers - Limoges » et apporte mon soutien à sa mise en œuvre, puisqu'elle représente un progrès en terme de temps qui permettra de relier Paris en 3 heures au lieu de 4, actuellement.*

*Cependant, je m'interroge sur le financement de cette ligne à grande vitesse « Poitiers - Limoges » et du risque majeur de voir l'ensemble de la Corrèze au-delà d'un cul de sac ferroviaire par la grande vitesse qui serait constituée à Limoges.*

*Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.*

*Le Maire,  
Conseiller Général.*



*Robert PENALVA*

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

Mairie  
de  
**DAMPNIAT**  
19160



Conseil Municipal de DAMPNIAT

Compte-rendu de la réunion  
du 30 novembre 2006

**Dossier « Ligne à Grande Vitesse »**  
(débat public)

Sur la demande des services de Communauté d'Agglomération de Brive, nous avons présenté et débattu la note de synthèse rédigée par la CAB dans le cadre du débat public sur le projet de création d'un bureau Poitiers / Limoges pour une future Ligne Ferroviaire à Grande Vitesse.

Lors de ce débat, nous avons également entendu les avis de nos conseillers salariés ou ex-salariés de la SNCF, en particulier sur les aspects techniques relatifs aux voies, à la conduite des machines et aux performances des matériels.

De nos échanges il ressort à l'unanimité des 12 conseillers présents (sur 12) les avis et conclusions suivants :

- Accord sur les remarques et observations formulées par les instances de la CAB dans la note de synthèse :
  - Nécessité d'ouvrir vers le sud de la France et de l'Europe et d'améliorer vers le nord l'axe central par des aménagements appropriés
  - Nécessité de disposer de précisions sur la non rupture de charge à Limoges, sur les risques de saturation du réseau LOVSEA.
  - Nécessité d'obtenir des données fiables sur les coûts et financements de ces investissements.
- Ajout de remarques complémentaires formulées lors du débat :
  - Projet financièrement irréaliste parce que pas d'autres financements potentiels que la Région Limousin (si le centre, et Poitou-Charentes et Midi-Pyrénées ne sont strictement concernés par ce bureau).
  - Projet peu intéressant pour les usagers locaux parce que le gain de temps sera largement annulé par l'allongement de la distance et les probables embouteillages. Le prix, sauf modification de mode de tarification, sera également très sensiblement augmenté (distance, réservation, etc...).
  - Projet techniquement contestable parce que la voie unique posera inévitablement des difficultés sans solution en cas d'incidents ou de retards.

- **Autres perspectives et propositions sur ce dossier :**

- Avec un budget beaucoup plus raisonnable, des aménagements substantiels de la voie actuelle (POLT) peuvent être réalisés et partagés entre les Régions (à la hauteur de Vierzon, entre Argenton-Creuse et Limoges et au sud de Brive). Le gain de temps envisageable dans ces conditions peut représenter de 45 à 55 mn entre Paris et Brive : les machines actuelles et les trains corail en ont la capacité, à fortiori avec les évolutions techniques en cours (avec ou sans pendulation : cf les matériels TER les plus récents).
- Une connexion est envisageable en bascule sud de Paris pour ventiler les destinations, via Mazy Palaiseau vers Roissy et les TOV Nord, Est et Ouest, ou vers Paris via Austerlitz (joins d'être assuré à ce jour) et via Bretiligny et Juvisy et le réseau RER pour l'Intra-muros.

Dans cette dernière proposition, la solution peut se mettre en œuvre par étapes dès à présent, sans lourdeurs ni complexités administratives, et dans la totale garantie d'un service de qualité et du respect des délais et horaires. Nos habitants y ont bien droit !

à Damyriat le 5 décembre 2006



Pierre Degas



Mairie  
de

19340 COSNAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT de la CORRÈZE

Le 7 décembre 2004

Monsieur Bernard MURAT  
Président Communauté Agglomération  
de BRIVE

19100 BRIVE

Monsieur le Président,

Veuillez trouver ci-après le résumé succinct et essentiel du débat des élus de COSNAC concernant le projet LOV LIMOGES - POITIERS.

Il faut se féliciter qu'une étude pour un projet de liaison ferroviaire entre PARIS et Grande Vienne soit proposé en débat public.

Bien sûr le Conseil Municipal de COSNAC ne peut être que favorable. Conscient des enjeux de modernité et des intérêts sociaux, économiques et d'aménagement du territoire. Rejoindre PARIS en trois heures est essentiel, mais pourquoi attendre tant d'années - 15 à 20 ans - et pourquoi seulement pour atteindre la CAPITALE avec possibilité d'accès aux grands réseaux nationaux et internationaux.

Nous sommes pour un déblocage de l'ensemble de notre territoire, nous ne souhaitons pas que la gare de LIMOGES devienne une limite de l'expansion ferroviaire.

Nous demandons que le Centre de la France, de l'Europe, soit desservi du Nord au Sud et d'Est en Ouest par des moyens ferroviaires rapides avec des échanges facilités dans des gares multimodales.

Le débat public ne doit pas se focaliser uniquement sur une liaison TGV entre LIMOGES et POITIERS avec le choix entre 3 options de tracé qui ne se distinguent pas de façon remarquable, ni par les coûts ni par les temps.

Le vrai sujet qui nous préoccupe n'est que le centre de la France ne soit pas laissé pour compte et ne devienne pas ce que certains pourraient qualifier de « France profonde ».

Pourquoi avoir abandonné le train postérieur ? Ce projet PARIS - ORLÈANS - LIMOGES - TOULOUSE, était une certitude fiable et sûre de desservir de notre territoire vers le Nord et vers le Sud, et aurait apporté à court terme un moyen de transport et de déblocage financièrement supportable par l'ensemble des collectivités bénéficiaires.

1/2

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire - Mairie de Cosnac - 19340 COSNAC  
Téléphone 05 55 51 81 70 - Télécopie - 05 55 51 81 94

20

La conclusion votre avis est favorable pour la liaison LGV entre LIMOGES et  
POITIERS mais vous demandons qu'une politique de transport ferroviaire soit engagée par la mise en  
œuvre d'une desserte équilibrée sur l'ensemble de territoire national dans un délai ne dépassant pas le  
moyen terme et avec des échéances financières supportables par toutes les parties prenantes et  
bénéficiaires : Europe, Etat, Régions, Départements et les autres collectivités.

En ma qualité de Vice-Président de la Communauté d'Agglomération, chargé des  
transports, je m'associe entièrement à toutes les propositions réunies qui ont été dans leur ensemble  
l'exact reflet des observations émises par le plus large majorité.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma parfaite  
considération.

Guy LEFEBVRE  
Maire de COGNAC,  
Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération de BRIVE  
Chargé des Transports





COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DE BRIVE

## Contribution des élus communautaires

LGV Limoges-Poitiers

**Contribution au débat de Philippe Nauche,**  
Conseiller Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Brive,  
Conseiller Municipal de Brive, Conseiller Général.



### Je ferai un bref rappel historique :

Nous savons tous qu'en 1967 le Capitole reliait Brive à Paris en moins de 4 heures et poursuivait sa route vers Toulouse.

La situation ne s'est guère améliorée depuis.

Il y a eu en 1993 l'hypothèse du fameux Y inversé, passé aux oubliettes.

En 1996, l'idée de l'aménagement de la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse, dit projet POLT, se fait jour et en 2001 un accord est trouvé sur ce projet qui comprend, outre l'amélioration de l'infrastructure pour 110 millions d'euros sur un total de 330 millions d'euros, la mise en place de matériels pendulaires, un gain de temps de l'ordre de 15 à 30 minutes et surtout une connexion au sud de Paris avec le TGV Nord et une possibilité de liaison directe sur Roissy.

L'Etat et les Régions Centre, Limousin et Midi-Pyrénées étaient d'accord. La mise en service était prévue pour l'hiver 2006-2007, c'est-à-dire ces jours-ci.

En 2003, le gouvernement Raffarin renie la parole de l'Etat et la solution « miracle » apparaît : le barreau grande vitesse Limoges-Poitiers.

Mais est-ce vraiment une solution miracle ?

Dans le document dit de concertation pour le débat public, en page 40, on nous explique que le POLT n'a pas pu se faire car son taux de rentabilité socio-économique aurait été trop faible, de l'ordre de 2,8%.

### Qu'en est-il pour la solution miracle ?

Dans le même document en page 75, le taux indiqué de rentabilité socio-économique pour la ligne Poitiers-Limoges varie selon l'option entre 2,2 et 3,3%, ce qui ne me semble pas très éloigné des 2,8% du POLT.

Il devait donc y avoir d'autres raisons d'abandonner un projet consensuel comme le POLT, elles me sont inconnues.



### Où en sommes nous donc aujourd'hui ?

Le projet de ligne ferroviaire à grande vitesse Poitiers-Limoges délaisse toujours une partie de l'espace central de notre pays.

Même si quelques trains viennent ou partent de Brive, la Corrèze se situera au-delà d'une espèce de "cul de sac ferroviaire" constitué à Limoges.

Plus grave, il y aura un assèchement des relations de Brive et de la Corrèze avec le sud, venant se rajouter à la déshérence des liaisons est-ouest (Bordeaux Lyon).

Cela risque de constituer une aggravation de la fracture territoriale pour la Corrèze, si ce projet est la seule réalisation envisagée.



Je crois qu'en matière d'aménagement du territoire il faut avoir quelques principes :

- ▶ Le premier serait celui du respect des engagements pris, en particulier par l'Etat.
- ▶ Le deuxième c'est celui de la solidarité territoriale.
- ▶ Et le troisième celui d'un développement qu'on qualifie aujourd'hui de durable, bien sûr, pour les générations futures, mais aussi, et c'est là l'une des plus grandes faiblesses de ce projet, de la génération d'aujourd'hui.

## 1. Problématique générale locale :

C'est pourquoi j'ai la conviction qu'il nous faut être plus ambitieux pour notre région de Brive :

D'accord sur le principe de la ligne grande vitesse et des études et je dirais même "chiche" :

- ▶ même si le financement n'en est même pas ébauché,
- ▶ même s'il n'est pas inscrit au schéma grande vitesse,
- ▶ même si sa réalisation hypothétique serait plutôt vers 2020 ... et quelques. (Cette inquiétude est d'ailleurs partagée par Mme Chirac qui a proposé au Conseil Général de la Corrèze de rajouter à sa délibération une demande de réalisation pour 2014, elle ne l'aurait pas fait si cela allait de soi)
- ▶ même si les conditions de l'annonce de cette solution font craindre qu'il puisse ne s'agir que d'une gesticulation politicienne de plus.

Je souhaite que, dans ce délai très long pour les aménagements concrets d'aujourd'hui, le dossier POLT puisse être ré-envisagé pour améliorer rapidement la situation.

Pour un investissement sans commune mesure avec la LGV Limoges-Poitiers, il pourrait être imaginé de mettre en place du matériel TGV pendulaire sur voie classique améliorée (c'est ce qui va se faire en Bretagne à partir de Rennes vers Brest et Quimper) avec une connexion au réseau grande vitesse au sud de Paris, permettant une liaison avec Roissy, Lille et l'Europe du Nord, mais permettant aussi une ouverture vers Toulouse et le Sud.

C'est là, à mon sens, une vision réaliste et concrète de l'intérêt de tous les Corrégiens.



# Les Livres Blancs de la CAB



COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DE BRIVE

## Adresse postale :

Communauté d'Agglomération  
de Brive (CAB)  
BP 103  
19103 Brive-la-Gaillarde Cedex

[www.cabrive.net](http://www.cabrive.net)

## Rédaction

Directrice de la publication : Danièle Lecat

Rédaction : Services CAB

Coordination : Stéphanie Decay

Conception graphique : Franck Chevallier

## Photos

Gettyimages - Alexis

## Impression

Groupe Maugein (Tirage de 2000 ex).

## Locaux CAB

9, Avenue Leo Lagrange - 19100 BRIVE

Tél : 05 55 74 10 00 - Fax : 05 55 74 99 29

Depot légal n° 904